

COMMUNIQUE DE PRESSE

Opération d'envergure pour le développement de l'Ouest lausannois Une motion invite les communes à conduire ensemble un grand projet participatif pour l'Ouest lausannois

Que feront les communes concernées à l'échéance du moratoire en cours, qui bloque les constructions générant un important trafic? Une opération d'envergure sera déclenchée en novembre. Présentée aujourd'hui lors d'une conférence de presse, une motion élaborée par un groupe de conseillères et conseillers communaux et l'association Droit de Cité sera déposée dans les Conseils communaux de l'Ouest lausannois. Elle invite les municipalités à s'associer en vue de conduire en commun un projet pour un développement durable de l'urbanisation de l'Ouest lausannois.

La motion¹ sera déposée au cours du mois de novembre auprès des Conseils communaux de Bussigny, Crissier, Ecublens, Jouxteus-Mézery (sous réserve), Prilly, Renens, St Sulpice et Villars-Ste-Croix. Elle part du constat suivant: les communes de l'Ouest forment un vaste territoire urbanisé qui offre encore de grandes possibilités de développement, mais qui doit être mieux maîtrisé. Or ces communes ne collaborent pas ou que trop peu pour tout ce qui touche au développement du territoire. Le texte de la motion est clair: "Il est temps de mettre fin à la concurrence stérile entre communes et d'agir en collaboration dans l'intérêt général de la région. Travailler ensemble coûtera moins cher et sera plus efficace."

La motion propose que les communes de l'Ouest mettent sur pied un organisme de projet intercommunal, chargé de conduire un projet commun de développement du territoire - en concertation avec le projet Lausanne Région et avec le Canton - et d'organiser des ateliers participatifs. Le projet devrait contribuer à densifier le bâti existant, freiner l'extension anarchique de la ville sur la campagne, arrêter la croissance du trafic automobile, permettre aux habitants d'atteindre leurs destinations quotidiennes par un mode écomobile (à pied, à vélo ou par transport public), empêcher le développement de centres commerciaux à l'écart et favoriser les commerces de quartier. Les ateliers participatifs réuniraient habitants, commerçants et groupements économiques et sociaux autour de thèmes tels que le développement de nouveaux quartiers urbains et de zones d'activité aux abords des principaux nœuds de transports publics, le réaménagement des rues et des places, le développement des transports publics, les déplacements piétonniers et cyclistes, l'amélioration de la qualité de vie dans les quartiers d'habitation et la valorisation des paysages.

Aux yeux des signataires, cette motion s'inscrit dans un contexte politique et institutionnel favorable: les incitations aux collaborations intercommunales données par la nouvelle Constitution vaudoise, EtaCom et la péréquation financière ; le lancement par la Confédération, à l'échéance 2006, d'un important programme de soutien au trafic d'agglomération par l'allocation d'aides financières conséquentes à des communes regroupées autour d'un projet d'agglomération. Finalement, le moratoire en cours arrivera à échéance à la fin de l'année; il appartiendra alors aux communes de reprendre à leur compte l'étude conduite par le Canton et sept municipalités, étude qui pourrait constituer l'une des bases pour l'élaboration du projet qui est l'objet de la motion.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter :
Jean-Michel Piguet, Droit de Cité, 021 617 28 76 ou 078 723 42 11

¹ Son texte se trouve sur le site www.droitdecite.ch